

Fuite d'eau et compteur tournat à l'envers

Par meziane khelifa, le 12/10/2016 à 17:55

Bonjour,

Je sollicite vos conseils.

j'ai emmenagé dans un logement neuf mi juillet 2015.

l'etat des lieux d'entrée indiquait 52m3 d'eau froid et 99948 m3 d'eau chaude.

lors de l'etat des lieux je n'ai aps fait attention aux chiffres qui auraient du m 'alerter.

Les jours suivant j'ai constaté un pb d'eau chaude qui arrivait tres tiede voir froide. Alors que mon voisin avait de l'eau brulante.

J'ai contacté I agence de location qui a mis beaucoup de temps, deux techniciens sont passés mais pour finalement ne rien faire du tout.

2 mois apres I installation dans le logement et une vingtaine de mail envoyés, j'ai pu discuter avec un technicien qui travaillait dans le batiment.

il est venu voir mon installation et il a constaté le probleme et a fait changé le mitigeur celui se trouvant au niveau des deux compteurs (chaud froid).

Ensuite tout etait nikel, le probleme pour moi etait réparé.

Aujourd'hui Veolia me demande de payé la consommation en partant de 0. Avec l'etat des lieux ils ont fait un geste en m'enlevant les 52m3 consommé avant mon entrée.

Mais pour moi le probleme a continué et a duré pendant 2 mois apres mon arrivée. Et je refuse donc de payer de l'eau que je n'ai pas consommé.

Durant ces deux mois, on a du chauffer l'eau à la casserole, et se laver avec un saut d'eau. j'ai posé deux apres midi pour le passage des techniciens.

Apres tout ca et le refus de payer je me retrouve avec les huissiers au f.sses.

la facture s'elevent à 500€, apres deuction des 52m3 il reste 2/3 de la somme a payer (avec de l'eau que je n'ai aps consommé)

puis-je apres toutes ces galeres et mails envoyés demander à ne rien payer du tout pour tous les desagrément subis?

merci pour vos reponses.